

Au cours de l'année scolaire 1956-1957, le gouvernement fédéral a fait connaître son intention de distribuer 50 millions aux universités et collèges canadiens pour des fins de construction et d'équipement. Les subventions ne doivent excéder 50 p. 100 du coût de chaque entreprise de construction ou d'équipement, compte tenu de la population de chaque province. La Caisse des subventions est administrée par le Conseil des Arts du Canada, institué le 8 mars 1957, date à laquelle le gouverneur général a sanctionné la loi instituant un Conseil canadien pour l'avancement des arts, des humanités et des sciences sociales. Le Conseil, dont la création a été proposée pour la première fois dans le *Rapport Massey (1951)*, a aussi été doté d'un fonds de 50 millions pour l'octroi de bourses d'études et autres dons en vue de favoriser les arts, les humanités et les sciences sociales.

PARTIE II.—INITIATIVES CULTURELLES*

Section 1.—Les arts et l'éducation†

Écoles de beaux-arts, galeries et musées.—Les beaux-arts sont sujet facultatif au programme de la faculté des arts d'un certain nombre d'universités; ils peuvent y être choisis entre cinq matières pour un an ou deux. Certaines universités, comme celle d'Acadia (N.-É.), offrent six cours facultatifs ou plus. L'Université Mount-Allison (N.-B.) et les Universités de la Saskatchewan et du Manitoba offrent un nombre suffisant de cours pour conduire au grade de bachelier avec spécialisation en beaux-arts. A l'Université de Toronto (Ont.), on peut suivre un cours de baccalauréat ès arts avec spécialisation en art et en archéologie de même qu'un cours pour gradués en ce domaine. Des sections des beaux-arts ont été instituées à McGill en 1948-1949, à l'Université de la Colombie-Britannique en 1949-1950 et à l'Université de l'Alberta en 1953-1954; l'Université McMaster a rouvert sa section des beaux-arts en 1951.

Il existe aussi des écoles de beaux-arts qui n'exigent pas de grade universitaire particulier de l'étudiant parce qu'elles s'occupent davantage du développement technique de l'artiste. Les plus connues sont:

- Nova Scotia College of Art, Halifax (N.-É.);
- École des Beaux-Arts, Québec (P.Q.);
- École des Beaux-Arts, Montréal (P.Q.);
- School of Art and Design, Musée des Beaux-Arts de Montréal, Montréal (P.Q.);
- Ontario College of Art, Toronto (Ont.);
- University of Manitoba School of Art, Winnipeg (Man.);
- Provincial Institute of Technology and Art, Banff School of Fine Arts, Banff (Alb.)
(affiliée à l'Université d'Alberta), Calgary (Alb.);
- Vancouver School of Art, Vancouver (C.-B.).

Les cours peuvent, selon les besoins de chaque élève, se prolonger jusqu'à quatre ans. Des cours d'été sont offerts par certaines des institutions ci-dessus, les universités et divers groupement indépendants.

Les galeries d'art et les musées publics des principales villes rendent de précieux services aux adultes et aux enfants. Classes du samedi pour enfants, visites accompagnées pour écoliers et adultes, causeries radiophoniques, conférences et, souvent, concerts, autant d'initiatives qui figurent aux programmes des diverses galeries d'art. Plusieurs font circuler dans les alentours des expositions ambulantes. Des organisations comme la *Maritime Art Association*, le *Western Canada Art Circuit*, le *Saskatchewan Arts Board* et l'*Art Institute of Ontario* ont été fondées pour exercer une action régionale. La Galerie nationale du Canada poursuit un programme analogue à l'échelle nationale.

* Un aperçu du rapport de la *Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences*, rapport déposé au Parlement le 1^{er} juin 1951, a paru dans l'*Annuaire de 1952-1953*, pp. 355-357. On peut se le procurer chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa.

† Revu sous la direction d'Alan Jarvis, directeur, Galerie nationale du Canada (Ottawa).